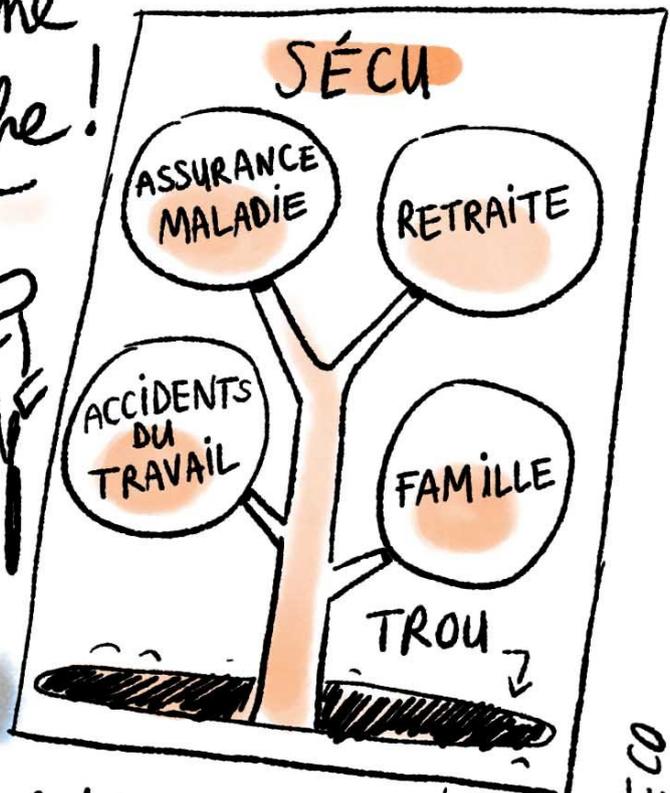


SECURITE SOCIALE

La perte d'autonomie bientôt prise en charge par la Sécu

Débrouillez-vous pour greffer une cinquième branche!



Et profitez-en pour combler ce trou

BRIEF.ECO

BRG

SECURITE SOCIALE : Vers le financement d'un 5ème RISQUE «DEPENDANCE»

Le gouvernement prévoit de [créer une cinquième branche de la Sécurité sociale](#) couvrant la **dépendance des personnes âgées et handicapées**, selon deux projets de loi relatifs à la dette sociale envoyés la semaine dernière aux partenaires sociaux. Dans l'exposé des motifs, le gouvernement explique vouloir définir « les modalités de création de cette **nouvelle branche** » dans un rapport qui sera remis au Parlement « au plus tard le 30 septembre 2020 » et intégré dans le prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Le gouvernement veut aussi affecter à partir de 2024 au **financement de la dépendance** une partie de la CSG, un impôt qui vise à diversifier le financement de la protection sociale. Le gouvernement prévoit de prolonger jusqu'en 2033 la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades), créée en 1996 pour apurer la dette du régime général de la Sécurité sociale et dont l'achèvement de la mission était prévu en 2024.

L'ÉCLAIRAGE

Qu'est-ce que la Sécurité sociale ?

La Sécurité sociale est « la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes », selon l'exposé des motifs de l'ordonnance du 4 octobre 1945 qui a créé en France cette **protection sociale obligatoire**. Elle est composée de plusieurs régimes, comme le régime agricole qui gère les exploitants et les salariés agricoles ou les régimes spéciaux qui couvrent les professionnels de certaines entreprises et institutions (SNCF, RATP, Assemblée nationale, Banque de France, etc.).

Le principal est le régime général qui s'applique aux salariés du secteur privé et, depuis 2018, aux travailleurs indépendants et aux professions libérales, soit 88 % de la population. Ce régime est **organisé en quatre branches** : **maladie** (consultations, médicaments, hospitalisations), **accidents du travail et maladies professionnelles**, **vieillesse** (pensions de retraite ou de veuvage, minimum vieillesse) et **famille** (allocations familiales, handicap, logement, RSA, etc.). Sur son site, la Sécurité sociale explique qu'elle a permis « d'augmenter l'espérance de vie de trois mois par an depuis 20 ans » ou encore « de diminuer les inégalités en soutenant les plus démunis via diverses prestations ».

Comment est financée la Sécurité sociale ?

Deux modèles prévalent pour organiser le financement de la protection sociale. Le **modèle « bismarckien »** fait référence au chancelier allemand Otto von Bismarck qui a imaginé à la fin du XIXe siècle un système d'assurance : seuls ceux qui ont cotisé peuvent bénéficier des prestations. À l'inverse, le **modèle « beveridgien »**, en référence à l'économiste britannique William Beveridge, s'appuie sur les impôts et bénéficie à tous les citoyens.

À l'origine, la Sécurité sociale française a été conçue sur un modèle d'assurance [donc **« bismarckien »**], puis a évolué vers un modèle « beveridgien ».

Le tournant a eu lieu en 1991 avec la création de la contribution sociale généralisée (CSG), un impôt s'appliquant à tous les revenus (salaires, pensions de retraite, revenus fonciers, etc.) et destiné à financer la protection sociale. Comme l'explique sur son site l'économiste François Ecalle, « le lien entre

cotisations et prestations a également été distendu du fait des allègements de cotisations sur les bas salaires ». En 2019, selon la Commission des comptes de la Sécurité sociale, 54 % du financement du régime général était assuré par les cotisations, tandis que 37 % l'était par des impôts et des taxes. Le reste provient d'autres produits, notamment de contributions de l'État. Sur 100 euros prélevés, 49 euros financent les retraites, 42 euros la maladie, 7 euros la famille et 2 euros les accidents du travail et les maladies professionnelles, précise le site de la Sécurité sociale.

À quoi correspond le « trou » de la Sécurité sociale ?

Le « trou » de la Sécurité sociale, aussi appelé « **dette sociale** », correspond aux **déficits accumulés** chaque année, principalement ceux du régime général et du Fonds de solidarité vieillesse, qui verse le minimum vieillesse. Alors que les comptes de la Sécurité sociale avaient présenté un excédent de 1999 à 2001, ils enregistrent depuis des déficits (dépenses supérieures aux recettes), en grande partie du fait du vieillissement de la population. Le Haut Conseil pour le financement de la protection sociale (HCFiPS), chargé d'établir un état des lieux du système de financement, note aussi que « certaines mesures d'exonérations de cotisations ou de baisses de prélèvements sociaux » ne font pas « l'objet de compensation par le budget de l'État ».

La **dette sociale** gérée par la Cades s'établissait à 89,3 milliards d'euros fin 2019. Elle est remboursée grâce à la CRDS, un impôt sur les revenus (salaires, pensions de retraite, etc.) et à une partie de la CSG. Dans un rapport publié le 14 mai, le HCFiPS explique que « le fait de rembourser la dette sociale » et non celle de l'État se justifie « par la spécificité des dépenses sociales » qui sont « considérées schématiquement comme des dépenses de fonctionnement », là où les dépenses de l'État « peuvent plus aisément correspondre à un investissement ».

POUR ALLER PLUS LOIN

Comprendre la Sécurité sociale.

Dans un document détaillé et pédagogique, l'économiste François Ecalle, président de Fipeco, un site d'information sur les finances publiques, présente le fonctionnement de la Sécurité sociale française, qui mêle les modèles bismarckien et beveridgien. Il explique comment le manque de distinction claire entre l'assurance et la solidarité fragilise la pérennité de notre système.

Dette sociale.

Dans un article engagé publié sur le site du Comité pour l'abolition des dettes illégitimes, une ONG, la militante Anouk Renaud revient sur l'augmentation de la dette sociale française. Elle explique que l'impôt et les taxes se substituent progressivement aux cotisations dans le financement de cette institution construite par le mouvement ouvrier et estime que cette évolution remet en cause l'indépendance originelle de la protection sociale et de sa gestion vis-à-vis des politiques gouvernementales.

Source: <https://www.brief.eco>